



## **PROJET REFORME RETRAITE : QUESACO ?**

S'approprier le débat sur la réforme des retraites suppose d'en comprendre les enjeux lesquels peuvent paraître pour certain.e.s absconds, corporatistes, lointains, voire franchement ennuyeux.

Pourtant notre régime est un petit modèle de solidarité qu'il ne s'agit pas de défendre contre les autres mais au contraire de défendre pour tous afin qu'il soit inspirant.

### **D'OU PARTONS-NOUS ?**

Notre régime de retraite géré par la Caisse Nationale des Barreaux Français depuis 1948, n'est pas un régime spécial mais un régime autonome.

Son financement est assuré pour le régime dit « de base » par une cotisation forfaitaire, graduée selon l'ancienneté.

Il nous permet de tous bénéficier de la même retraite de base, soit 1416 € par mois.

Pour le régime dit complémentaire la cotisation est proportionnelle et augmente avec les revenus. Ainsi, plus on gagne, plus on paye et meilleur est le taux de remplacement, le moment de la retraite venu.

Notre taux de cotisation est un des plus bas qui soit.

Le rendement de nos cotisations est excellent.

Le minimum de notre pension est quasiment du double de celui du régime général.

C'est un régime de solidarité entre avocats, les riches payent pour les pauvres.

C'est également un régime qui participe à la solidarité Nationale en abondant les régimes démographiquement en déséquilibre, via la Compensation démographique (92 millions d'euros en 2018).

C'est un régime correctement géré et nos réserves permettent de voir venir jusqu'en 2050.

Le projet de réforme des retraites sous couvert de simplification, d'universalité et d'équité prévoit de fusionner tous les régimes dans un seul système universel par points entièrement proportionnel défavorable pour tous les travailleurs à petit et moyen revenus.

Le système par points mettra fin à la solidarité, empêchera toute progressivité et conduira à ajouter une capitalisation partielle obligatoire, au bénéfice des assureurs privés.

## II-QU'EST-CE QUI NOUS ATTEND ?

### **Premier mensonge : UN SYSTEME PLUS JUSTE ?**

Les petits revenus cotiseront plus que les hauts revenus.

Le taux de cotisation retenu est en effet dégressif de sorte que la charge la plus lourde des cotisations pèsera sur les revenus les plus bas : ainsi pour des revenus annuels de 0 à 40 000 €, le taux global s'élèvera à 28,12 % tandis qu'il ne sera plus que de 12,94 % pour les revenus compris entre 40 000 et 120 000 €.

A titre d'exemple pour le revenu médian de la profession d'avocat (43 000 €) le taux de cotisation annuelle au régime universel augmenterait de près de 14%, et la perte annuelle de pension au préjudice de l'avocat serait de 2150€.

### **Deuxième mensonge : UNE RETRAITE PAR POINT EGALE POUR TOUS ?**

Un euro cotisé donnerait les mêmes droits à chacun. Donc à carrière identique et revenu identique, retraite identique !

Or dans notre régime actuel on ne sanctionne pas ceux qui ont fait une moins belle carrière puisqu'on permet à chacun, quels que soient ses revenus antérieurs, de recevoir une pension annuelle de base de 16 831 € soit 1416 € par mois.

Avec ce projet de réforme à petite carrière, petite retraite !

Ceux qui ont connu des accidents de santé, des accidents de vie ou un parcours professionnel inégal seront les premières victimes de cette réforme.

Viennent ensuite ceux qui, par engagement ou nécessité, défendent des particuliers à l'aide juridictionnelle, des travailleurs, des locataires, des délinquants, ou simplement la population de la classe moyenne, ont accompli une mission de service public.

Enfin et surtout les femmes seront particulièrement désavantagées !

On sait via le système à points déjà en place dans les régimes complémentaires des salariés, que leur niveau de retraite complémentaire est plus faible que celui des hommes, aggravant encore les inégalités de leur retraite de base qui est de 25% en dessous de celle des hommes.

### **Troisième mensonge : UN SYSTEME DE RETRAITE PAR POINTS PLUS SIMPLE ?**

Le point a une **valeur d'acquisition** et une **valeur de service** et celles-ci peuvent varier de manière autonome et démultipliée.

Ainsi peut-on donner au point une valeur d'acquisition élevée (c'est cher, donc on n'en acquiert moins) et puis au moment de la liquidation de la retraite, décider que la valeur de service sera moindre.

La pension de retraite sera alors diminuée !

Et la valeur du point variera en fonction de la démographie, de la croissance économique et d'obscurs critères qu'il suffira d'inventer le moment venu.

Ce système permettra en réalité de baisser le montant des points, la valeur des points et donc le niveau des pensions.

Il empêche chacun d'entre nous de savoir ce qu'il percevra réellement au moment de partir.

L'objectif est donc de créer de l'insécurité pour amener peu à peu chacun à se tourner vers des compléments de retraite individuelle via l'immobilier ou la capitalisation.

Voilà pourquoi il nous faut nous unir et nous mobiliser le 16 septembre prochain avec l'ensemble des travailleurs, professions libérales, salariés, fonctionnaires et leurs organisations syndicales.